

(1)

(N° 182.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 MAI 1890.

Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1890 (1).

RAFFORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. VERCRUISSE.

MESSIEURS,

Le Budget des Dépenses sur ressources extraordinaires comprend des crédits à concurrence de fr. 60,966,401 52 c qui se répartissent entre les divers Départements ministériels de la manière suivante :

Ministère de la Justice	fr.	68,800	10
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		1,754,300	»
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics		17,404,222	57
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes		17,486,900	»
— de la Guerre		24,166,878	85
— des Finances		85,000	»
TOTAL.	fr.	60,966,401	52

Le Gouvernement demande en plus : 1° Au Ministère des Finances, pour le paiement des annuités souscrites et à souscrire par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux 300,000 »
2° Au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour faire des avances pour compte des provinces et des

(1) Budget, n° 164, XIV.

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. HENRICOT, EEMAN, VERWILGHEN, VERCRUISSE, MAGIS et DE BORCHGRAVE.

communes quant au paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux fr. 400,000 »

Les recettes extraordinaires pour 1890 sont évaluées à 4,127,313 francs.

L'excédent des dépenses sur les recettes sera couvert tant par les ressources déjà créées relativement à des crédits extraordinaires annulés, qu'au moyen des bonis laissés par les Budgets ordinaires ou d'un emprunt.

L'ensemble des crédits extraordinaires qui se trouvent à la disposition du Gouvernement pour l'année courante se chiffre comme suit :

1° Le reliquat des crédits extraordinaires alloués pendant les années 1888 et 1889 et reporté à l'exercice 1890.	fr. 74,304,334 66
2° Un crédit sollicité par un projet de loi du 16 janvier pour l'institution d'une caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail.	2,000,000 »
3° Un crédit ouvert par la loi du 17 mars 1890 pour l'exécution de la transaction relative à l'asile de Froidmont	53,000 »
4° Le projet de loi actuel qui comprend des crédits à concurrence de	61,561,101 32
	<hr/>
TOTAL.	fr. 137,920,636 18

EXAMEN EN SECTIONS.

Un membre de la 1^{re} section demande que les travaux d'aménagement de la gare d'Ottignies et l'éclairage électrique de cette gare soient compris dans le libellé des articles 58 et 59 du Budget. Il ajoute qu'il y a lieu, en général, d'achever l'aménagement des gares imparfaitement complétées.

Le Budget est adopté à l'unanimité.

Un membre de la 2^e section se réserve de proposer à l'article 4 des crédits pour l'établissement d'un nouveau local pour le Conservatoire de Gand.

A l'article 7, un membre se réserve de proposer la création, à Gand, d'un hôpital clinique spécial, en vue de mettre les installations universitaires en rapport avec les progrès des sciences médicales.

A l'article 10, un membre exprime le vœu que les ponts servant principalement à l'usage des populations ouvrières soient rachetés aussi rapidement que possible, notamment le pont de Seraing.

A l'article 31, un membre constate que l'article ne prévoit pas les travaux à effectuer en aval de Liège et dit que cependant certains travaux sont indispensables pour protéger Liège en cas d'inondation. Le même membre désirerait qu'il fût demandé au Gouvernement quelles mesures il compte prendre en présence du dernier rapport du service de la Meuse. Le comité consultatif des ponts et chaussées a-t-il émis son avis sur le projet exposé au Grand Concours en 1888 ?

A l'article 33, un membre fait observer que ce n'est pas seulement entre

Hamoir et Comblain que les travaux sont nécessaires, mais aussi en d'autres parties de l'Ourthe, notamment à Esneux. Le membre espère que l'État se montrera très large dans l'action des crédits pour les travaux entre la Vesdre et le barrage de Jelinne et ne demandera pas aux communes une trop forte intervention.

A l'article 56, un membre s'abstient, la nécessité du travail n'étant pas démontrée.

A l'article 68, la section signale une erreur de chiffre dans l'erratum.

Un membre insiste pour que le projet de loi qui fixera les indemnités à accorder du chef des servitudes militaires soit bientôt déposé.

L'ensemble du Budget est voté à l'unanimité.

Un membre de la 3^e section demande si le comité des ponts et chaussées a donné son avis sur l'avant-projet des travaux de dérivation et de canalisation de la Meuse en aval de Liège.

Un membre désire qu'on prenne des précautions pour que le recensement de la population de droit dans les communes soit bien établi.

A l'article 10, l'arrondissement de Saint-Nicolas réclame :

a) Que le Gouvernement exécute la route de Tamise à Cruybeck et de Waasmunster à Haesdonk et Beveren;

b) Que le Gouvernement redresse la route d'Anvers à Lille, dans la traverse de Saint-Nicolas;

c) Que le Gouvernement rachète le pont de Waasmunster, sur la Durme.

A l'article 34, un membre demande quelle suite a été donnée à la demande d'établir une section de canal entre Nivelles et Charleroi.

A l'article 35, on demande si le Gouvernement exécutera les travaux nécessaires, à l'entrée à Anvers, du canal d'Anvers à Liège.

A l'article 36, la section demande que le Gouvernement

1^o Fasse des travaux pour améliorer : a) la navigabilité de la Durme; b) du Moervaart et de la Zuidleede;

2^o Reprenne, élargisse et approfondisse le canal communal de Stekene;

3^o Intervienne dans l'assèchement et l'assainissement des polders du pays de Waes (articles 40 et 41).

A l'article 47, la section exprime le vœu que le Gouvernement établisse un quai de déchargement de marchandises sur la rive gauche de l'Escaut, en face d'Anvers.

A l'article 56, un membre se plaint de l'inexécution du projet de chemin de fer de Bruxelles à Anvers, par Londerzeel, projet décrété par une loi.

L'ensemble du Budget est adopté par quatre voix contre deux.

Un membre de la 4^e section propose de faire au Gouvernement les questions suivantes :

1^o Quelle utilité y a-t-il à élargir et à redresser la rue des Quatre-Bras? La dépense semble excessive.

2° La nouvelle prison de Verviers sera-t-elle construite d'après le mode cellulaire?

3° Quels ont été les résultats des dragages au Strombank?

4° Combien a-t-on fait éclater ou cherché à faire éclater de canons Krupp et de canons belges? Combien coûte l'éclatement d'un canon? Les expériences si nombreuses qui ont été faites sont-elles nécessaires?

5° Le crédit pour le casernement comprend-il les dépenses à faire pour établir dans les dortoirs des cloisons entre les lits?

Le même membre émet le vœu que l'État ne soutienne pas trop à la légère des procès coûteux. — De fréquentes condamnations semblent justifier ce vœu.

A l'article 9, un membre demande des renseignements sur le crédit actuel pour construction et ameublement des locaux de l'enseignement primaire et sur l'emploi des crédits antérieurs. Il trouve qu'il y a des observations à faire sur le luxe de ces constructions.

A l'article 10, un membre demande quelle est, dans cette somme, la part qui revient au Parc du Cinquantenaire.

A l'article 12, un membre désire savoir le motif du retard que subissent les constructions de l'hôtel provincial de la Flandre occidentale.

A l'article 13, un membre demande à quelle somme s'élèvera le coût total du Palais du Cinquantenaire.

A l'article 23, un membre s'intéresse à la question de savoir si l'on n'a pas fait de calculs se rapportant à un certain nombre d'années pour s'assurer si l'État ne se mettait pas en perte en ne s'adressant pas à des compagnies d'assurances plutôt que de rester son propre assureur.

A l'article 31, un membre fait remarquer que les crédits alloués aux travaux de la Meuse ont une certaine importance, tandis qu'il n'en est pas de même pour les crédits destinés à la construction des chemins de fer; que la construction des chemins de fer, aux environs de Dinant, est d'une importance capitale, qu'ils sont demandés par tout le monde, tandis que certains travaux de la Meuse, notamment une rectification près de Bouvignes, sont repoussés par les habitants.

A l'article 53, un membre demande que dans le libellé soit comprise la construction de la ligne de Houyet vers Beauraing.

A l'article 63, un membre fait une observation générale sur les crédits du Ministère de la Guerre. Ils sont très élevés. Le Gouvernement ne pourrait-il pas déterminer le chiffre des crédits nécessaires pour les forts de la Meuse? Ces crédits ne sont-ils pas dépassés?

La 5^e section, à l'unanimité, regrette de voir figurer au Budget extraordinaire des dépenses qui se trouveraient mieux dans les Budgets ordinaires.

Elle regrette également, à l'unanimité, qu'un grand nombre d'articles contiennent des dispositions indivises qui ne permettent point à la Chambre de s'assurer de l'emploi des deniers publics.

A l'article 10, un membre demande quelles sommes seront consacrées au rachat des ponts, et notamment à celui du pont de Seraing.

A l'article 58, un membre demande quels sont les travaux prévus sous la lettre a.

L'article 67 est mis au voix et rejeté par deux voix contre une et une abstention.

A l'article 68, la division est demandée : la 1^{re} partie, concernant les 2,000,000 de francs, est rejetée par deux voix contre une et une abstention ; la 2^e partie, les 500,000 francs, est adoptée sans observation.

La section rejette l'article 3 du projet de loi, le 1^o comme devant faire l'objet d'un projet de loi spécial ; le 2^o comme devant figurer au Budget des recettes et dépenses pour ordre.

La section rejette l'article 8 comme entièrement étranger au Budget. Il ne s'agit pas d'un crédit. Cela ne peut figurer à aucun Budget et devrait faire l'objet d'une loi particulière.

Elle rejette l'article 9 pour les mêmes motifs.

L'ensemble du projet de loi est adopté par trois voix et une abstention.

Un membre de la 6^{me} section fait observer, à l'article 34, que le crédit antérieurement annulé était considérablement supérieur au crédit actuellement demandé, et il désirerait des explications à cet égard.

A l'article 43, la section regrette que le Gouvernement ne propose pas cette année les crédits nécessaires pour l'aménagement du Palais du peuple.

A l'article 36, un membre demande la construction d'un quai à Tamise.

A l'article 47, des membres expriment le désir de voir établir, à bref délai, la communication prévue entre Anvers et la Tête de Flandre.

A l'article 56, un membre demande si le Gouvernement a renoncé à la construction du chemin de fer par Londerzeel.

A l'article 68, la section, à l'unanimité de ses membres, exprime l'espoir de voir le Gouvernement veiller à ce que tout le matériel d'artillerie soit fourni par l'industrie nationale.

A l'article 73, des membres demandent des indemnités pour les servitudes militaires.

L'ensemble du Budget est adopté par trois voix et deux abstentions.

EXAMEN EN SECTION CENTRALE.

La section centrale exprime le regret de voir le projet de loi sur les recettes et dépenses extraordinaires déposé si tardivement. Elle constate que l'examen et la discussion en sont ainsi rendus plus difficiles.

Elle signale au Gouvernement l'opinion émise par l'une des sections que plusieurs dépenses du Budget extraordinaire se trouveraient mieux placées dans les Budgets ordinaires, ainsi que la demande de cette même section de diviser le plus possible les articles, pour permettre à la Chambre de mieux se rendre compte de l'emploi des deniers publics.

La section centrale a examiné attentivement les observations présentées par les sections. Elle en a fait une analyse qui a donné lieu aux remarques suivantes :

Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — $\frac{1}{2}$ Tout en se joignant

au membre qui recommande de ne pas exagérer le luxe dans les constructions pour l'enseignement primaire, la section centrale exprime l'avis que ces constructions doivent être faites avec goût et surtout être bien appropriées à leur usage. L'école ne doit pas ressembler à la caserne, et son aspect élégant la fait mieux aimer des élèves.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. — Plusieurs sections ont demandé la division de l'article 10, de manière à pouvoir évaluer le coût du Palais et du Parc du Cinquantenaire. D'autres insistent, au même article, pour que le Gouvernement poursuive le rachat des ponts et spécialement de ceux qui se trouvent dans des centres ouvriers; la section centrale se joint à ces demandes.

Elle reconnaît que la demande faite à l'article 23 sur le point de savoir s'il serait plus profitable de faire assurer les bâtiments de l'État par des compagnies ou bien de laisser l'État son propre assureur, ne peut pas avoir une solution immédiate, mais elle y appelle toute l'attention du Gouvernement et l'engage à faire de cette question l'objet d'une sérieuse étude.

La section centrale, à propos de l'article 31, prie le Gouvernement de s'expliquer sur les travaux qui ont rapport au service de la Meuse. Quelques-uns de ces travaux sont indiqués comme indispensables, d'autres sont critiqués; il serait utile de connaître l'avis du Gouvernement.

Plusieurs membres ont critiqué, même voté contre l'article 36, qui établit un premier crédit d'un million pour la création d'une nouvelle ligne ferrée de Bruxelles à Anvers (Sud); d'autres membres ont demandé si le Gouvernement avait abandonné le tracé, déjà voté, par Londerzeel; la section centrale prie le Gouvernement de fournir quelques renseignements sur cette question dont la presse s'occupe déjà assez vivement.

La section centrale appuie sérieusement près du Gouvernement les nombreuses demandes faites par l'arrondissement de Saint-Nicolas. La plupart de ces demandes ont été exposées lors de la discussion du Budget de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics; le plus grand nombre ont déjà été faites et répétées depuis plusieurs années. Les représentants de cet arrondissement affirment que depuis soixante ans ils n'ont obtenu que des forts et une digue défensive. Ces plaintes paraissent fondées et méritent en tous cas un examen complet.

Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — La section centrale approuve la construction d'un troisième steamer, destiné à la ligne d'Ostende-Douvres; elle estime que ce service doit être particulièrement soigné. Elle recommande aussi au Gouvernement le service du passage d'eau entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut; les jours de marché spécialement, ce service demande une organisation parfaite.

Ministère de la Guerre. — La section centrale insiste près du Gouvernement pour que les indemnités pour les servitudes militaires soient réglées le plus promptement possible.

Elle voudrait savoir quelle situation sera faite aux exploitations minières situées au-dessous des forts. Ces exploitations seront-elles rendues responsables des dégâts qu'elles pourraient occasionner? Elles ont prévu la construction de bâtiments ordinaires et pris leurs précautions en ce sens; elles n'ont pu prévoir le poids énorme que concentre sur le même point la construction d'un fort.

La section centrale se joint à la 6^e section pour demander que le Gouvernement s'adresse à l'industrie nationale pour la fourniture de tout le matériel d'artillerie.

Les principaux points traités dans les sections ayant ainsi été signalés à l'attention du Gouvernement, la section centrale le prie de bien vouloir rencontrer les autres points exposés dans les rapports des sections, pendant le cours de la discussion du projet de loi.

Un membre a déclaré voter contre l'article 67 relatif aux crédits demandés pour les forts de la Meuse; un autre membre, contre le crédit demandé à l'article 56 pour la construction d'un nouveau chemin de fer de Bruxelles à Anvers; un troisième membre s'abstient sur ce dernier point.

L'ensemble du Budget a ensuite été voté par six voix contre une, et nous avons l'honneur d'en proposer l'adoption à la Chambre.

Le Rapporteur,
A. VERCROYSSSE.

Le Président,
P. TACK.

